



HAL
open science

**Le paysage beauceron d'après l'oeuvre de Suger. Force
et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un
paysage**

Samuel Leturcq

► **To cite this version:**

Samuel Leturcq. Le paysage beauceron d'après l'oeuvre de Suger. Force et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un paysage. *Hypothèses*, 1998, 1, pp.95-101. 10.3917/hyp.981.0095 . hal-00905164

HAL Id: hal-00905164

<https://hal.science/hal-00905164>

Submitted on 16 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE PAYSAGE BEAUCERON D'APRÈS L'OEUVRE DE SUGER

Force et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un paysage

Samuel Leturcq

Publications de la Sorbonne | *Hypothèses*

1998/1

pages 95 à 101

ISSN 1298-6216

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-hypotheses-1998-1-page-95.htm>

Pour citer cet article :

Leturcq Samuel, « Le paysage beauceron d'après l'oeuvre de Suger » Force et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un paysage,
Hypothèses, 1998/1 p. 95-101.

Distribution électronique Cairn.info pour Publications de la Sorbonne.

© Publications de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE PAYSAGE BEAUCERON D'APRÈS L'ŒUVRE DE SUGER.

Force et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un paysage

Samuel LETURCQ*

Le paysage est la perception d'un environnement particulier par un individu. Dans le cas présent, je m'intéresserai au paysage de la Beauce, vaste plateau calcaire du Bassin parisien coïncé entre le Perche, le Gâtinais, le Hurepoix et la Loire. La Beauce comporte aujourd'hui des traits originaux si poussés qu'il serait facile d'en dresser une caricature : vaste platitude de champs ouverts, sans arbre ou presque, au peuplement groupé, les villages et hameaux ressemblant à des îlots au milieu de l'immensité céréalière. La Beauce présentait-elle cet aspect très particulier au XII^e siècle ?

Suger, célèbre abbé de Saint-Denis de 1122 à 1151 et conseiller influent des rois capétiens Louis VI et Louis VII, apparaît dans son œuvre comme un observateur attentif du paysage beauceron. Administrateur des domaines beaucerons de Saint-Denis dans sa jeunesse, il narre avec force précisions son action à la tête de ces possessions dans le compte-rendu de son administration rédigé à la fin de sa vie¹. Suger écrit évidemment dans un but de glorification personnelle. Dans l'introduction de l'*Œuvre administrative*, et bien plus encore dans la suite du texte, on discerne un ton légèrement cabotin, fier, voire orgueilleux, devant le travail accompli. Il se présente comme un modèle (*hoc exemplo*), ne manquant pas de distiller de-ci de-là les qualités qui font de lui l'administrateur idéal, modèle auquel ses successeurs devront se référer pour la gestion à venir des biens de l'abbaye après sa mort. Dans un commentaire de l'*Œuvre administrative*, il faut prendre garde à cet aspect fondamental de la personnalité de l'écrivain. Il s'agit d'une œuvre qui vise à grandir son auteur. C'est pourquoi on peut constater des différences de traitement en fonction des domaines ; certains – comme les domaines beaucerons, par exemple –

* Prépare une thèse sous la direction de Monique Bourin sur *L'openfield beauceron durant la période médiévale et moderne : origine, fonctionnement et évolutions*.

1. SUGER, *Œuvres*. I. *Écrit sur la consécration de Saint-Denis. L'œuvre administrative. Histoire de Louis VII*. Texte établi, traduit et commenté par F. GASPARRI, Paris, 1996 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 37).

bénéficient d'un récit fortement détaillé, tandis que d'autres domaines furent traités visiblement sans passion particulière ; seules les « réussites » sont sans doute enregistrées. La gestion de Suger a-t-elle pu modifier de manière durable et décisive la physionomie des domaines beaucerons de Saint-Denis ?

L'*Œuvre administrative* présente une vision très gestionnaire de l'espace ; ce n'est pas un tableau réaliste du paysage que Suger présente à son lecteur, mais plutôt une évaluation des capacités productives des terroirs avant et après son passage. Le discours est évidemment orienté par cette préoccupation économique, et le paysage qui transparait s'en ressent évidemment, dans la mesure où les données naturelles sont présentes uniquement si elles entrent dans le discours administratif.

Suger offre donc un témoignage exceptionnel pour la connaissance du paysage beauceron du XII^e siècle, dans la mesure où il s'agit d'un document très détaillé et très précoce. Mais c'est aussi un témoignage biaisé ; on ne peut pas espérer en tirer une vision précise du paysage beauceron. Je restreins pourtant volontairement la présente étude à l'examen exclusif de ce témoignage, afin d'en déterminer d'abord toute la richesse intrinsèque, mais aussi et surtout ses insuffisances pour l'étude d'un paysage².

Suger développe particulièrement bien sa gestion à la tête de cinq domaines beaucerons, rangés le long de la route Paris/Orléans, l'axe majeur du domaine capétien, actuelle RN 20 : Guillerval, Monnerville, Rouvray, Villaines et Toury.

Guillerval

Guillerval (Essonne, arr. Étampes, cant. Méréville) apparaît dans le texte comme un domaine exploité, une *villa* dont la terre n'est jamais dite *inculta*. La zone est attrayante pour Suger qui ne tarit pas d'éloges sur la beauté du site : c'est un lieu agréable (*loci oblectantes amœnitatem*) qui bénéficie d'une humidité vivifiante (*vividorum fontium et rivorum decurrentium amplectentes affinitatem*). Le domaine, habité et cultivé, semble installé au cœur de la vallée fraîche de la Juine qui entaille le plateau beauceron, le peuplement étant concentré dans la vallée ; le plateau apparaît comme répulsif à l'habitat à cause de sa sécheresse (*ariditas*). Pourtant, d'après Suger, Saint-Denis ne tirait de ce domaine, avant sa gestion, que des revenus insignifiants, de l'ordre de 4 muids pour le cens, ce qui est ridicule lorsqu'on compare ce revenu avec celui d'autres *villae* jugées improductives par Suger – Tremblay-lès-Gonesse, par exemple, avec 90

2. Cet exposé n'ambitionne pas de dresser une étude du paysage beauceron à partir du seul examen de l'œuvre de Suger, si riche soit-elle. Il s'agit d'un jalon dans une recherche plus vaste. Échappent en particulier à cet exposé le problème de la forme laniérée du parcellaire et le caractère ouvert du paysage beauceron, c'est-à-dire l'existence ou non d'un openfield à l'époque de l'administration de Suger. Ces questions font l'objet de ma thèse.

muids. Cette exploitation paraît étonnamment faible par rapport aux potentialités offertes par le site. L'administration vigoureuse et efficace de Suger permet une croissance formidable des revenus tirés de Guillerval, passant de 4 muids à plus de 50 muids, soit plus qu'un décuplement.

On doit avant tout s'interroger sur l'origine d'un revenu de départ aussi faible. Suger parle d'un domaine en désordre (*incomposita*). Or, il précise que cet état de fait lamentable dure depuis très longtemps, peut-être même depuis toujours, de l'aveu même de Suger (*usque adeo a multis retro temporibus aut semper ita incomposita extiterat*). Bref, ce domaine est sous-exploité depuis très longtemps, de mémoire d'homme, et Suger ne cherche à aucun moment à expliquer cette situation désastreuse par le brigandage et la rapacité de quelques seigneurs voisins, comme le cas se rencontre souvent dans son récit. Pour Suger, la seule raison qui rend ce domaine presque stérile, c'est le manque d'organisation (*incomposita*) dans la mise en culture. Ce défaut se caractérise en particulier par une absence de présence seigneuriale sérieuse. Le travail de mise en valeur (*ad hanc igitur adaptandam*) effectué à Guillerval consiste donc en une organisation du terroir. Cette organisation passe d'abord par l'affirmation de la présence seigneuriale : il fait construire un centre d'exploitation agricole convenable (*curiam honestam*), qui doit constituer probablement, dans l'esprit de l'auteur, le centre décisionnel autour duquel s'effectue la mise en valeur du terroir environnant. Parallèlement, Suger lance un programme d'aménagement du terroir à partir d'une terre d'une superficie de trois charruées (*carruca*), apparemment d'un seul tenant (*quandam terram*). Cette terre de trois charruées est partagée en deux parties : d'une part une charruée est destinée à devenir une zone bâtie comprenant la ferme seigneuriale (*curia*) avec ses équipements, et d'autre part deux charruées constituent la zone cultivée. Suger distingue dans ce domaine cultivé deux parties, correspondant chacune à une charruée. Il qualifie différemment chaque partie : l'une est dite *nova terra*, l'autre *antiqua terra*. À quoi correspond précisément cette dichotomie *nova / antiqua* ? Suger a sans doute accru d'une charruée la superficie des emblavures au dépens de terres dont l'usage (ou l'abandon). La mise en valeur du terroir de Guillerval passe donc par une réorganisation apparemment importante des structures anciennes, jugées désordonnées, du finage de Guillerval.

Monnerville

À la différence de Guillerval, Monnerville (Essonne, arr. Étampes, cant. Méréville) apparaît comme un terroir déjà bien organisé lorsque Suger décide d'en accroître les revenus ; en particulier, la présence seigneuriale est assurée avec un centre d'exploitation et de perception (*curia*). Malgré cette activité agricole diversifiée et organisée, Suger montre la *villa* de Monnerville dans un état de délabrement le plus complet ; il insiste sur la déchéance du domaine, sur son abandon progressif.

Solitudo laisse penser que le terroir retourne en friche, sans doute à la suite du départ de tenanciers excédés par les exactions du seigneur voisin de Méréville.

Suger a rétabli la situation à Monnerville en se contentant d'une action juridique très ferme contre ce seigneur pillard. Cette offensive devant les tribunaux suffit à décupler les revenus, plaçant Monnerville à la tête des domaines les plus productifs, d'après les données de Suger, puisque l'on passe d'un revenu d'à peine 10 ou 15 livres par an à un revenu d'environ 100 livres. Or Suger ne semble pas avoir effectué de travaux substantiels – agrandissement de la *curia*, construction de nouvelles granges... – pour accompagner le décuplement des revenus, ce que l'abbé n'aurait manqué d'évoquer³. Les infrastructures existantes, pourtant anciennes, suffisent. Le domaine de Monnerville semble par conséquent exploité à plein régime depuis très longtemps, bien avant les exactions du seigneur de Méréville. Suger n'a donc pas dû avoir besoin d'entamer des travaux de réorganisation ou de défrichements (comme à Guillerval, par exemple).

Rouvray-Saint-Denis

La possession de Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Janville) s'apparente à celle de Monnerville, dans la description qu'en fait Suger. En particulier, Rouvray subit des exactions d'un seigneur voisin, Hugues du Puiset, qui provoque une ruine complète du domaine. Mais la situation est beaucoup plus grave qu'à Monnerville, dans la mesure où Suger insiste, pour Rouvray, sur l'absence totale de production, sur l'inexploitation complète de la terre, avec des termes sans aucune ambiguïté : *inculta*, et surtout *sterilis*.

Une analyse attentive du récit permet d'aller plus loin. Suger bâtit de toute pièce une *curtis* (*in eadem sterili terra curtem ædificavimus*) comme à Guillerval. Cette précision semble attester que la possession de Rouvray n'a en fait jamais été exploitée aussi intensivement que la *villa* de Monnerville. L'exploitation a existé indéniablement avant les exactions ruineuses commises par Hugues du Puiset, mais elle semble beaucoup plus modeste. Ainsi, l'abandon presque total du terroir par les tenanciers apparaît quasiment comme une chance, car elle permet de lancer une réorganisation systématique de l'ensemble de la possession sandyonisienne. Cet investissement passe par un remodelage complet de la physionomie du terroir, dans la mesure où il s'agit d'une véritable réorganisation des structures foncières, avec d'une part la constitution d'un

3. Suger prend soin d'évoquer, dans l'ensemble du compte-rendu de son administration, les constructions à mettre à son actif : une *curia* à la Courmeuve, une nouvelle *curia* munie d'une grange (*granchia*) à Tremblay-lès-Gonesse, une agglomération nouvelle à Vaucresson, des *curia* et *granchia* nouvelles à Guillerval, *idem* à Rouvray-Saint-Denis, transformation de la *curtis* en *castrum* à Toury, fondation du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, construction d'une *curia* et d'une *granchia* neuvcs dans un domaine du Gâtinais.

centre seigneurial d'exploitation et de perception (*curtis*), autour duquel s'organise la vie du terroir (*tres carrucas ibidem posuimus*), et d'autre part la dilatation du terroir par des défrichements, et la mise en culture de la terre dite *inculta* et *sterilis* (*ut incultam terram [...] excoleremus*), laquelle était inexploitée pour une part évidemment à la suite des exactions du seigneur du Puiset (*depressione castris in solitudinem redactam*), et pour une autre part probablement depuis des temps immémoriaux. Il s'agit donc d'une refondation d'un terroir, opération très audacieuse et probablement très coûteuse, qui explique la solution du contrat de pariage proposée par Hugues du Puiset. Le refus est logique, et Saint-Denis supporte seule cette opération très lourde. Suger ne précise pas du tout le revenu du domaine de Rouvray, ce qui est exceptionnel dans l'*Œuvre administrative* ; faut-il y voir une volonté de taire un investissement considérable, que certains jugeront sans doute inconsidéré et qui n'est pas encore rentabilisé ?

Villaines

Dans le *Récit de la consécration...* (§8), Suger explique que le terroir de Villaines (Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Janville, com. Rouvray-Saint-Denis) était *prius inculta*, c'est-à-dire *a priori*, au sens littéral, « non cultivé ». On peut légitimement s'en étonner, dans la mesure où le même auteur affirme par ailleurs, dans son *Œuvre administrative*, que ce domaine fournissait tout de même 20 livres avant qu'il ne prenne les rênes de sa gestion. Il est même plus précis : la terre n'est pas dite *inculta*, mais *incomposita*, c'est-à-dire cultivée sans ordre, sans rigueur. Villaines serait un domaine négligé, comme le sont ceux de Guillerval ou de Rouvray lorsque Suger les découvre pour la première fois.

La solution réside apparemment uniquement dans une réorganisation du terroir. Suger ne donne aucun détail permettant de comprendre le contenu de cette réorganisation, mais il doit s'agir, comme pour les autres domaines, d'une part de l'établissement – ou du rétablissement – d'un centre d'exploitation et de perception là où il n'existe pas – ou plus –, afin d'en faire la tête de la réorganisation générale du terroir ; d'autre part un accroissement des emblavures. À Villaines, cette réorganisation efficace aboutit à une hausse très significative des revenus, de 20 livres à 120 livres, soit un sextuplement.

Toury

Dans le cas de Toury (Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Janville), je serai plus rapide, dans la mesure où Suger montre bien que ce domaine est très important, exploité intensivement de très longue date (chef-lieu de prévôté en Beauce, gros marché créé en 1118 pour écouler les surplus agricoles, agglomération appelée *burgus* équipée d'un *castrum*, lieu de passage fréquenté par les voyageurs, les pèlerins et les marchands sur la route Orléans/Paris...). On retrouve ici tous les traits du domaine exploité

intensivement, dont la faiblesse des revenus est uniquement due aux exactions du seigneur du Puiset ; une fois ces exactions terminées et la paix revenue, Suger n'a pas à déployer d'efforts considérables de constructions, de défrichements... pour remettre à flot le domaine. Il se contente d'une réorganisation superficielle (suppression de la réserve seigneuriale accensée aux paysans, modifications apportées à certaines coutumes...). Il s'agit donc d'une réorganisation de la structure administrative modifiant vraisemblablement peu l'aspect du paysage à Toury.

De la diversité à l'uniformité du paysage beauceron ?

Les cinq domaines beaucerons de Saint-Denis ont en commun d'avoir une exploitation déjà ancienne, lorsque Suger prend en main leur administration, avec des situations plus ou moins lamentables suivant les domaines. Deux causes, qui s'additionnent parfois, sont déterminantes pour expliquer cette situation déplorable trouvée par Suger à son arrivée en Beauce. Dans le cas des domaines de Monnerville, Rouvray et Toury, la conjoncture politique joue à plein : les domaines sont ruinés par l'oppression des sires de Méréville et du Puiset. Dans les cas de Guillerval, Rouvray et Villaines, la situation est plus grave, car la faiblesse des revenus paraît due surtout à une sous-exploitation très ancienne des domaines, issue d'une mauvaise organisation des structures agraires (*incomposita*). Le témoignage de Suger met donc en évidence non pas une image statique et « monolithe » d'un paysage beauceron intensivement exploité, mais plutôt l'idée d'une succession dans le temps de trois types d'exploitation, et donc probablement une évolution du paysage. Dans une période antérieure aux exactions des seigneurs pillards de Méréville et du Puiset (avant le XI^e siècle), le récit de Suger fait apparaître une diversité : on trouve d'une part des domaines intensivement exploités, très bien organisés de manière à dégager de gros excédents, où les terres non ensemencées sont déjà très rares (Monnerville, Toury), et d'autres part des domaines voisins où une grande partie du terroir semble encore occupée par des « friches »⁴, avec une organisation agraire considérée comme déficiente (Guillerval, Rouvray, Villaines). Au XI^e siècle, jusqu'à la prise en main de Suger, la conjoncture est mauvaise pour les domaines san-dyonisiens qui ont à souffrir des exactions des sires de Méréville et du Puiset. Suger insiste sur le progrès des terres non ensemencées, comme signe de décadence des domaines. À l'époque de la rédaction du récit administratif, Suger est parvenu à uniformiser les pratiques agraires sur l'ensemble des domaines san-dyonisiens, désormais tous organisés de la même manière, étroitement contrôlés par une présence seigneuriale renforcée et tous exploités intensivement avec des défrichements importants sur les terroirs très anciennement délaissés,

4. La source ne permet jamais de définir la nature de ces « friches » : bois, landes, zones herbeuses... Seule une étude paléo-environnementale pourrait peut-être apporter une réponse à cette question fondamentale.

Guillerval et Villaines. Le récit de Suger semble témoigner du passage d'un paysage dominé par la diversité à un paysage uniformisé par une exploitation désormais rigoureuse des terroirs. L'analyse au cas par cas des domaines présentés par Suger semble bien montrer que certains terroirs (trois sur cinq) connaissent une sous-exploitation de très longue date, antérieure au XI^e siècle. La Beauce dépeinte par Suger apparaît beaucoup plus comme un « manteau d'Arlequin », fait de pièces aux allures diverses, les unes présentant des couleurs chatoyantes – ou qui l'ont été –, tandis que d'autres apparaissent ternes et négligées parce que personne apparemment n'y a jamais porté vraiment attention. C'est un paysage agricole en devenir, en cours d'élaboration, que Suger décrit dans son œuvre.

Les conclusions auxquelles le texte de Suger permet d'aboutir sont très riches, mais aussi très décevantes, dans la mesure où la source procure seulement une vision « impressionniste » du paysage, celle d'un administrateur rigoureux, soucieux de tirer parti des potentialités offertes par le milieu beauceron. Il serait vain et dangereux de chercher à étendre ces informations locales au niveau régional. Il est en revanche passionnant de replacer les données locales de cette source, intéressant les finages, à l'échelle des terroirs concernés. Le texte, sans pourtant le rejeter, n'est qu'un élément d'une recherche sur un paysage. Il faut faire appel à d'autres sources, à d'autres méthodes d'analyses, pour préciser un tableau qui reste très schématique : analyses des parcellaires (évolution des structures agraires, des formes du peuplement...), études des données textuelles tant médiévales (cartulaires, censiers...) que modernes (terriers, plans...), données archéologiques (évolution du peuplement) et paléo-environnementales (évolution du milieu naturel)... Cela constitue une phase nouvelle dans l'étude de la formation du paysage beauceron durant la période médiévale.